

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Acide phosphorique, ACS

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** PH1015

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Corrosif**

Corrosion de la peau, catégorie 1B  
Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Corrosif pour les métaux 1.

Corrosion cutanée 1B.

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitements spécifiques. (Voir l'étiquette).

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 7664-38-2	Acide phosphorique	>85 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	<15 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Consulter immédiatement un médecin. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau :**

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser ou jetez-les. Rincer la peau pendant 30 minutes avec déluge d'eau ou sous une douche. Consulter immédiatement un médecin. Laver la zone avec au savon et à l'eau. Essuyer les zones de contact avec un chiffon sec si possible, avant de rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Disposer du tissu en le trempant dans de l'eau. Neutraliser la solution de trempage avec une solution d'hydroxyde de sodium.

**Après contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement à grande eau, notamment à l'intérieur des paupières, pour au moins 30 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Protéger l'œil non exposé.

**Après ingestion :**

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Peut causer des brûlures et ulcération graves. Peut causer de graves brûlures et des lésions oculaires irréversibles. Peut causer des brûlures des voies gastro-intestinales, de la corrosion et des dommages permanents aux tissus du tube digestif et de l'œsophage.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Nettoyer les zones de contact avec un chiffon sec, si possible, avant le rinçage à l'eau. Disposer du tissu en le trempant dans de l'eau. Neutraliser la solution de trempage avec une solution d'hydroxyde de sodium.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**

**Agents d'extinction appropriés:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Le gaz hydrogène est libéré au contact de la plupart des métaux. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. Les produits de combustion peuvent inclure la phosphine, les oxydes de phosphore et le gaz d'hydrogène.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Wear protective equipment Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol/vapor.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Porter l'équipement de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber le déversement pour empêcher les dommages matériels dus à la corrosion du métal. En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Se laver les mains après la manipulation. Ne pas mélanger avec des bases. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Empêcher tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Maintenir le contenant bien fermé. Ne pas entreposer à proximité d'une substance combustible. Ne pas mélanger avec des bases. Do not store under direct sun light. Ne pas empiler les contenants. Ne pas entreposer à une température proche au point de congélation. Le contenant doit être fait d' inox 316-L, de polyéthylène à haute densité, ou de verre. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**



**Paramètres de contrôle:**

7664-38-2, Acide phosphorique., ACGIH VLS: 1 mg/m<sup>3</sup> comme MPT.  
7664-38-2, Acide phosphorique., ACGIH VLS 3 mg/m<sup>3</sup> comme STEL.  
7664-38-2, Acide phosphorique., OSHA LEP : MPT 1 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-38-2, Acide phosphorique., NIOSH LER : MPT 1 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-38-2, Acide phosphorique., NIOSH LER ST: 3 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-38-2, Acide phosphorique., NIOSH IDLH: 1000 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-38-2, Acide phosphorique., (Voir 29 CFR 1910 1000 Annexe G).

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Utiliser dans une hotte pour vapeurs chimiques.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

**Protection de la peau:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

**Mesures générales d'hygiène:**

Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	3,4
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	1,680
<b>Point de fusion / congélation:</b>	21 °C	<b>Solubilités:</b>	Soluble dans l'eau :
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	158 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

Acide phosphorique, ACS			
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	300 °C
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Sans objet	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		
<b>Additional property:</b>	Hygroscopic.		
<b>Specific Gravity</b>	1.680		
<b>Molecular Weight:</b>	98.00 g/mol		

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Aucun(e)

**Stabilité chimique:**

Cette substance hygroscopique tire l'humidité de l'air. Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun(e)

**Conditions à éviter:**

Métaux. Une exposition à l'eau ou à l'air humide. Matériaux incompatibles. Chaleur excessive. Entreposer à l'écart des comburants et des bases et acides forts.

**Matériaux incompatibles:**

Métaux. Bases. Alcools. Amines. Agents halogénés. Peroxydes organiques. Amides. Azo. Diazo. Hydrazines. Chlorates. Carbamates. Esters. Fluorures. Phénols. Cresols. Organophosphates. Phosphothioates. Époxydes. Matières combustibles et inflammables. Explosifs. Alcalins. nitrométhane. Tétrahydroborate de sodium. Mercaptans. Aldéhydes. Cétones. Glycols. Cyanures. Sulfures. Caustiques. Acides forts. Carbures. Bases fortes. Fulminates. Agents réducteurs. Nitrates. Acide acétique. Agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:**

Phosphine Oxydes de phosphore. Le gaz hydrogène est libéré au contact de la plupart des métaux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Classé comme une corrosif cutané. Section 2.

Peut causer des brûlures et ulcération graves.

**Dommages/irritations oculaires sévères:**

Lésions des yeux Section 2 (des lésions oculaires sont présumées avec la classification peau 1).

Peut causer brûlures sévères et lésions oculaires.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:**

**NTP:** Non répertorié.

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Ne pas rejeter dans l'eau., Peut libérer des phosphates qui provoqueront la croissance des algues, l'augmentation de la turbidité, l'oxygène appauvri dans l'environnement marin; à des concentrations et/ou quantités extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou autres organismes marins. LpH50 (pH léthal médian) (96 heures) Acide phosphorique (crapet arlequin), 3 à 3,25.

Des truites de rivière adultes ont survécu 5 mois d'exposition à des niveaux de pH de 5.0 et plus. L'ensemble de la production d'ufs n'a pas été affectée, mais la viabilité a été considérablement inférieure à un pH de 5,0. L'éclosion a été considérablement plus faible à des niveaux inférieurs à un pH de 6.5. La croissance et la survie des alevins ont été réduites aux niveaux de pH inférieurs. , Les données indiquent que l'exposition continue à des niveaux de pH inférieur à 6,5 provoque des réductions importantes dans les taux d'éclosion des ufs et de la croissance.

Algues: NOEC (CE50 >100 mg/l, the upper limit of toxic range) D. subspicatus , 100 mg/l.

**Persistante et dégradabilité:**

Facilement dégradable dans l'environnement.

**Potentiel bioaccumulatif:**

L'élément phosphore est un nutriment essentiel pour la faune et la flore.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1805

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Solution d'acide phosphorique.

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** III.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Solution d'acide phosphorique.

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** III.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

7664-38-2 Acide phosphorique 5000.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.07.2014

**Acide phosphorique, ACS**

réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 3-0-0

**HMIS:** 0-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).